

Commune de Corbières-en-Provence

AVIS DE PUBLICITE

Mise à disposition au public de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme

Le public est informé que, par arrêté du 28/02/25, le Maire de Corbières-en-Provence a prescrit la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (P.L.U.). Il est également informé que, par délibération du 16/09/25, le conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 du P.L.U. (modalités pour prendre connaissance du dossier comprenant notamment le projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé de ses motifs ; et modalités pour présenter des observations ou propositions éventuelles). La délibération complète peut être consultée sur le site internet de la commune.

Le dossier sera tenu à la disposition du public pour une durée d'un mois courant du lundi 06 octobre 2025 au vendredi 07 novembre 2025.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera, et se prononcera sur le projet de modification simplifiée n°1 du P.L.U.

